

Département
MARNE

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Date de la Convocation 31 août 2023
--

Date d’Affichage
31 août 2023

Objet de la délibération

No 2023-100114

Finances

**Remboursement visite médicale poids
lourd**

Le 07 septembre 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENAHEMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Claudine ZUBER

Absente représentée : Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT, Dominique THUAULT pouvoir à Claudine ZUBER, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Etienne DHUICQ

Absents excusés : Claudette BOUCHÉ, Ludovic VAN WAESBERGE

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Vu le code la route et plus particulièrement alinéa 3 de l’article R226-1 relatif à l’organisation du contrôle médical de l’aptitude à la conduite,

Considérant que les agents territoriaux sont soumis à une visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l’unanimité :

-de procéder au remboursement de la visite médicale obligatoire à tout agent dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd lorsque ce dernier est demandé pour l’exercice de sa fonction.

-d’accepter le remboursement de cette même visite médicale réalisée le 31 juillet dernier à monsieur Maxence Laviron, agent de la collectivité

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230907-2023-100114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Affichage : 12/09/2023

